

[Text]

the disputed area, and any other fishery that the Americans have commenced in that disputed area since 1975, contrasted to Canada.

I would also like, in the disputed area, the figures that you gave to the Committee yesterday for 1975-76 and \$25.1 million Canada fished in the boundary regions. I wonder if we could have an update, 1976-77, 1977-78, and contrast that with the American update for the same period.

**Mr. Clark:** Yes.

**Miss Campbell:** The press release on the interim agreement between Canada and the United States and the status thing that you have here, (*The status of Canada-U.S.A. Fisheries Relations*, on that first page—I am just reading it, but it is at the bottom and you know what I am referring to:

The agreement contains stronger provisions for consultation on management questions for stocks of common concern than the 1977 agreement.

• 1155

Did we get any agreement in 1977 on conservation on the East Coast with the U.S.?

**Mr. Bollivar:** No, Mr. Chairman, there was not any provision for conservation in the 1977 agreement.

**Miss Campbell:** On the East Coast?

**Mr. Bollivar:** On the East Coast. But we did have conservation concerns with respect to the action that the United States took to raise the cod and haddock allocations for U.S. fishermen on the Georges Bank stocks. Indeed, it was those concerns that led us to seek stronger conservation provisions in the 1978 agreement and those are contained in paragraph 5 of the annex to the agreement.

**Miss Campbell:** All right. In the 1978 report, in the interim agreement reached, from the United States' position, did the United States not flatly refuse to discuss this area of conservation with the negotiators on the East Coast? Or were there areas for which they could agree? And if they agreed on some areas, perhaps I would like to know what they were, and, if they disagreed on areas, any specific area in particular on the East Coast where they disagreed on conservation?

I would like to go back and preface all this, because I think in committee I have been one of the strong ones who have felt that on the East Coast maybe we should have gone to a negotiator a long time ago, a third party, an arbitrator, the International Court of Justice, or anywhere. The longer we do not have some agreement on the East Coast, I think the harder it is going to be for Canadians, as it goes on. And I am not being pessimistic. I think legally and realistically we have just got to face that. I wish you all the luck in the comprehensive negotiations that you are taking on but, at the end of it, if it looks negative, then I think we should be there.

[Translation]

ainsi que les chiffres relatifs aux prises de toute autre espèce pêchée dans les eaux contestées par les Américains et par les Canadiens depuis 1975.

Je voudrais également avoir les chiffres que vous avez fournis au comité hier pour l'année 1975-1976 et correspondant aux 25.1 millions de dollars représentant la valeur des prises canadiennes dans cette région. Y aurait-il moyen d'obtenir les chiffres les plus récents pour les années 1976-1977 et de les comparer aux dernières statistiques américaines?

**M. Clark:** Certainement.

**Mlle Campbell:** Le communiqué de presse relatif à l'accord intérimaire conclu entre le Canada et les États-Unis intitulé État des relations de pêche entre le Canada et les États-Unis dit ce qui suit à la page 1 juste au bas de la page:

L'accord contient, en vue de la consultation sur des questions de gestion des stocks d'intérêt commun des dispositions plus strictes que celle qui avaient été prévues dans l'accord de 1977.

Avons-nous conclu une entente avec les États-Unis en 1977 relativement à la conservation sur la côte est?

**M. Bollivar:** Non, monsieur le président, aucune disposition relative à la conservation n'était contenue dans l'entente de 1977.

**Mlle Campbell:** Sur la côte est?

**M. Bollivar:** Sur la côte est. Mais nous nous étions préoccupés de l'aspect conservation au sujet des mesures adoptées par les États-Unis visant à accroître les quotas de morue et d'aiglefin accordés aux pêcheurs américains exploitant les réserves de Georges Bank. De fait, ce sont ces préoccupations qui nous ont amenés à rechercher des dispositions plus sévères relativement à la conservation dans l'entente de 1978, et ces dispositions se trouvent à l'article 5 de l'annexe.

**Mlle Campbell:** D'accord. Dans le rapport de 1978, dans l'entente provisoire qui a été conclue, les États-Unis n'ont-ils pas carrément refusé de discuter avec les négociateurs de cette question de la conservation sur la côte est? Sur quoi étaient-ils d'accord? S'ils étaient d'accord dans certains domaines, j'aimerais savoir desquels il s'agit; et s'ils n'étaient pas d'accord dans certains domaines... Y a-t-il des régions particulières de la côte est où ils n'étaient pas d'accord pour la conservation?

J'aimerais revenir en arrière et introduire tout cela, car je crois qu'au cours des réunions du comité, je suis l'une de celles à avoir pensé que pour la côte est, nous aurions peut-être dû depuis longtemps recourir à un négociateur, une troisième partie, un arbitre, la cour de justice internationale, ou un autre organisme. A mon avis, plus nous tarderons à conclure une entente sur la côte est, plus ce sera difficile pour les Canadiens à l'avenir. Je ne suis pas pessimiste. En réaliste je crois que nous devons franchir cette étape juridique. Je vous souhaite bonne chance dans les négociations globales que vous entreprenez, mais à la fin, si le résultat est négatif, je pense que nous devrions en arriver là.